

Le 4 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

IFAPME : Modernisation de la formation en alternance et lutte contre le décrochage.

Sur proposition du Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement wallon a adopté deux arrêtés pour renforcer la formation en alternance et lutter contre le décrochage.

1. Financement modernisé

Le subventionnement des centres IFAPME sera désormais lié à l'assiduité et à la certification, avec des règles simplifiées, une valorisation des formateurs et une transparence accrue. Parmi les mesures :

- **Simplification des conditions de recrutement des formateurs**
- **Subventionnement incitatif basé sur les résultats**
- **Responsabilisation accrue des centres**

« *Aujourd'hui, seuls 30 % des inscrits terminent leur formation alors que 80 % des diplômés trouvent un emploi en moins de 6 mois. Il faut adopter un financement incitatif basé sur les résultats.* » souligne Pierre-Yves Jeholet.

2. Inscriptions prolongées

Les apprenants pourront s'inscrire jusqu'à trois mois après le début des cours, pour faciliter la reconversion, notamment des chercheurs d'emploi impactés par la réforme fédérale.

« *En prolongeant la période d'inscription et en maintenant les droits des chercheurs d'emploi, notre volonté est de tendre la main pour ne laisser personne au bord du chemin.* » conclut le Ministre.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président
nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79